

- Recourir aux sciences et à la technologie pour atténuer les dommages causés par les effets d'El Niño et d'autres sinistres comme les éruptions volcaniques, les ouragans, les tremblements de terre et les inondations et leur impact sur l'économie et les écosystèmes, par une meilleure capacité de prévision, de prévention et de réaction, de meilleures méthodes de recherche et de formation en gestion des sinistres, et l'application des sciences et de la technologie aux effets de la variabilité du climat sur la santé, l'agriculture et l'eau. Dans ce contexte, la recherche coopérative et l'échange d'informations concernant El Niño et les autres sinistres seront privilégiés.
- Appuyer la mise au point et l'utilisation d'indicateurs de science, de technologie et d'innovation pour réaliser le Plan de Cartagena.
- Faire la promotion d'actions visant à faciliter les alliances entre tous les secteurs de la société pour stimuler la coopération et l'innovation en science et en technologie. Il est reconnu que les relations entre l'université et l'industrie, la formation en gestion de la technologie et les autres programmes de développement des ressources humaines, ainsi que la participation des petites et moyennes entreprises, sont d'importants éléments pour utiliser la science et la technologie de manière à réaliser les objectifs de l'hémisphère.

Coopération régionale en matière d'énergie

Conformément aux règles juridiques et constitutionnelles de chaque État, ainsi qu'aux engagements que nos gouvernements assument dans le contexte des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), afin d'assurer une exploitation durable de l'énergie et d'intensifier l'intégration énergétique de l'hémisphère,

les gouvernements vont:

- Promouvoir les politiques et les processus propres à faciliter le commerce des produits, des marchandises et des services reliés au secteur de l'énergie.
- Mettre en marche, dans le plus bref délai possible, les politiques et les processus de nature à faciliter le développement de l'infrastructure, notamment par delà les frontières internationales, afin d'intensifier l'intégration des marchés de l'énergie.
- Favoriser la création et le renforcement de systèmes de réglementation transparents et prévisibles, tenant compte des besoins des différentes parties en cause.
- Promouvoir des systèmes juridiques, fiscaux et réglementaires de nature à stimuler l'investissement privé local et étranger dans le secteur de l'énergie, dans les domaines où nos constitutions respectives l'autorisent.
- Accroître l'accès des populations rurales aux services énergétiques.